

0265

Paris, le 01/10/2023

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Alain Houille en qualité de chef d'établissement du Lycée Français Jean Renoir de Munich à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Décide :

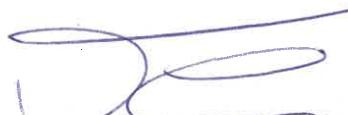
Article 1er : Monsieur Alain Houille, chef d'établissement est autorisé à signer le marché de nettoyage scolaire :

- Gestion et nettoyage des écoles primaire et secondaire marché ;

Ce marché est attribué à la société Dussmann Services pour une durée de 1 an avec une possibilité de reconduction de 3 tranches optionnelles à compter du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024. Le siège social de la société Dussmann Services se trouve à Lehrer Wirth Strasse 4 81 829 Munchen.

Le montant maximum du marché s'élève à 247 671 € HT soit 294 728, 49 € TTC. Le marché prévoit également des prestations supplémentaires en option pour un montant de 28 389 € HT soit 33 783 € TTC.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.



Claudia SCHERER-EFFOSSE